

Article

Indicateurs des langues autochtones des enfants des Premières Nations âgés de moins de six ans et vivant hors réserve au Canada

par Evelyne Bougie, Heather Tait et Elisabeth Cloutier

Juin 2010



Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca. Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel à infostats@statcan.gc.ca ou par téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

Centre de contact national de Statistique Canada

Numéros sans frais (Canada et États-Unis) :

| | |
|---|----------------|
| Service de renseignements | 1-800-263-1136 |
| Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| Télécopieur | 1-877-287-4369 |

Appels locaux ou internationaux :

| | |
|---------------------------|----------------|
| Service de renseignements | 1-613-951-8116 |
| Télécopieur | 1-613-951-0581 |

Programme des services de dépôt

| | |
|---------------------------|----------------|
| Service de renseignements | 1-800-635-7943 |
| Télécopieur | 1-800-565-7757 |

Comment accéder à ce produit

Le produit n° 89-643-X au catalogue est disponible gratuitement sous format électronique. Pour obtenir un exemplaire, il suffit de visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca et de choisir la rubrique « Publications ».

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de *normes de service à la clientèle* que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « À propos de nous » > « Offrir des services aux Canadiens ».

Indicateurs des langues autochtones des enfants des Premières Nations âgés de moins de six ans et vivant hors réserve au Canada

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2010

Tous droits réservés. Le contenu de la présente publication électronique peut être reproduit en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, sans autre permission de Statistique Canada, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé destiné aux journaux et/ou à des fins non commerciales. Statistique Canada doit être cité comme suit : Source (ou « Adapté de », s'il y a lieu) : Statistique Canada, année de publication, nom du produit, numéro au catalogue, volume et numéro, période de référence et page(s). Autrement, il est interdit de reproduire le contenu de la présente publication, ou de l'emmagasiner dans un système d'extraction, ou de le transmettre sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique, mécanique, photographique, pour quelque fin que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable des Services d'octroi de licences, Division des services à la clientèle, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

Juin 2010

Nº 89-643-X

ISBN 978-1-100-94965-9

Périodicité : hors série

Ottawa

This publication is also available in English.

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

Information pour l'usager

Signes conventionnels

Les signes conventionnels suivants sont employés uniformément dans les publications de Statistique Canada :

- . indisponible pour toute période de référence
- .. indisponible pour une période de référence précise
- ... n'ayant pas lieu de figurer
- 0 zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
- 0s valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
- p provisoire
- r révisé
- x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*
- E à utiliser avec prudence
- F trop peu fiable pour être publié

Contexte

Lors du Recensement de la population de 2006, on a dénombré plus de 60 langues autochtones différentes parlées par les membres des Premières Nations au Canada. Certaines langues autochtones comme le cri et l'ojibwa sont jugées plus viables à long terme que ne le sont d'autres, parce que relativement plus de membres des Premières Nations les parlent (Norris, 2007). Selon la Commission royale sur les peuples autochtones de 1996, la transmission des langues autochtones d'une génération à l'autre a été gravement compromise à l'époque des pensionnats indiens au Canada, où l'utilisation des langues autochtones y était interdite. En outre, la Commission indique que la revitalisation des langues autochtones au Canada est un aspect essentiel des efforts visant à bâtir des collectivités saines où vivent des personnes en santé.

Étant donné que de nombreuses langues autochtones au Canada sont en voie de disparition (Norris 2004, 2007), il importe d'examiner la connaissance qu'en ont les jeunes enfants des Premières Nations d'aujourd'hui pour faire état des tendances de la survie de ces langues. Le présent feuillet d'information dresse le profil des langues autochtones des enfants des Premières Nations vivant hors réserve âgés de moins de six ans au Canada. L'Enquête sur les enfants autochtones de 2006 fournit des indicateurs généraux des expériences des enfants des Premières Nations vivant hors réserve en ce qui a trait aux langues autochtones. L'Enquête sur les enfants autochtones vise les enfants des Premières Nations vivant hors réserve dans les provinces et tous les enfants des Premières Nations vivant dans les territoires.

Jeunes enfants des Premières Nations au Canada

Les enfants des Premières Nations représentent une proportion croissante de l'ensemble des enfants au Canada, particulièrement dans certaines provinces de l'Ouest (le Manitoba et la Saskatchewan) ainsi qu'au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest. Lors du Recensement de la population de 2006, on a dénombré quelque 86 215 enfants des Premières Nations âgés de moins de six ans au Canada, dont 81 % étaient des Indiens inscrits ou des Indiens des traités.

Selon le Recensement de la population de 2006, les enfants des Premières Nations ayant le statut d'Indien inscrit et qui vivent dans une réserve sont beaucoup plus susceptibles d'avoir une langue autochtone pour langue maternelle (ou première langue apprise). Par exemple, 37 % des enfants des Premières Nations de moins de six ans ayant le statut d'Indien inscrit et qui vivaient dans une réserve à la date du Recensement de la population de 2006 avaient une langue maternelle autochtone¹. La proportion correspondante était beaucoup moins élevée hors réserve, où 6 % des enfants des Premières Nations ayant le statut d'Indien inscrit et 1 % de ceux n'ayant pas le statut d'Indien inscrit avaient une langue maternelle autochtone.

1. Lors du Recensement de la population de 2006, il y avait 22 réserves et établissements indiens incomplètement dénombrés. Comme nous ne disposons pas de données pour ces emplacements, celles-ci sont exclues des totalisations.

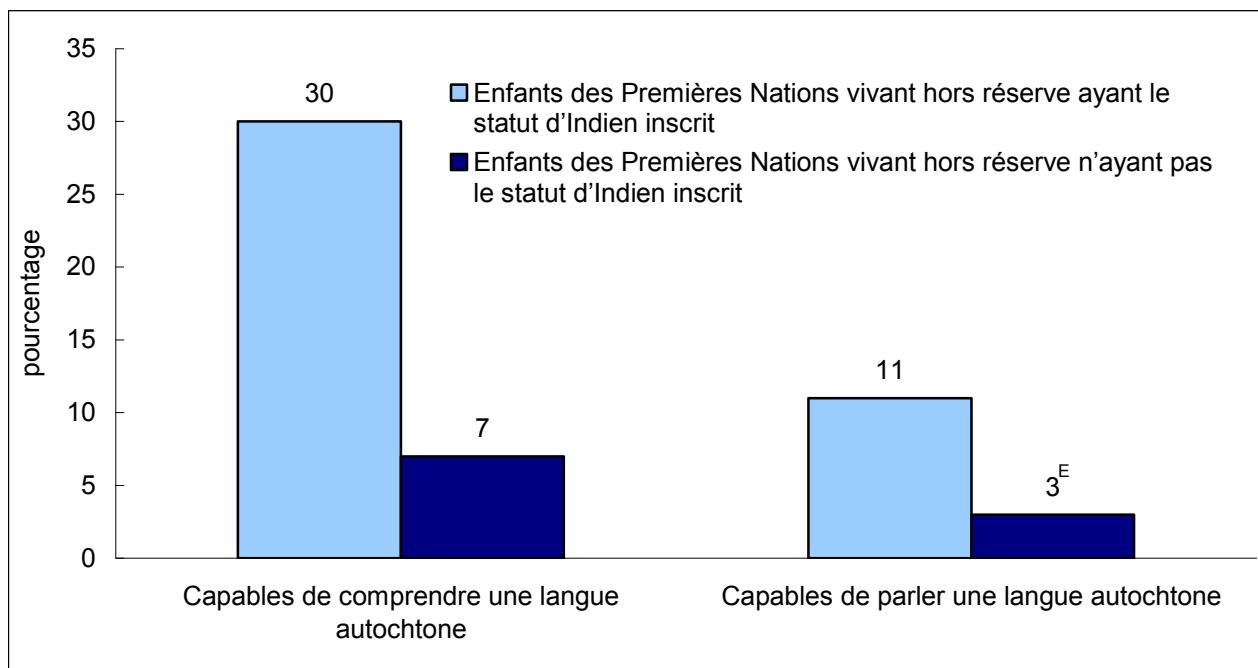
Parler et comprendre une langue autochtone

Dans le cadre de l'Enquête sur les enfants autochtones de 2006, on a demandé aux parents d'indiquer quelle(s) langue(s) leur enfant pouvait comprendre lorsque quelqu'un lui parlait dans cette langue, et dans quelle(s) langue(s) leur enfant pouvait exprimer ses besoins (peu importe si ces langues ont été apprises comme langues maternelles ou comme langues secondes).

- Le cinquième (20 %) des enfants des Premières Nations vivant hors réserve âgés de deux à cinq ans — l'âge auquel les enfants sont habituellement capables de parler — pouvaient comprendre une langue autochtone, tandis qu'environ 7 % pouvaient exprimer leurs besoins dans une langue autochtone.
- Le cri et l'ojibwa étaient les langues comprises et parlées par le plus grand nombre d'enfants des Premières Nations vivant hors réserve.
- Les enfants des Premières Nations vivant hors réserve et ayant le statut d'Indien inscrit étaient plus susceptibles de pouvoir comprendre et parler une langue autochtone que ne l'étaient leurs homologues n'ayant pas le statut d'Indien inscrit (voir le graphique 1).

Graphique 1

Proportion d'enfants des Premières Nations vivant hors réserve âgés de deux à cinq ans capables de comprendre et de parler une langue autochtone, selon le statut d'Indien inscrit, 2006



Source(s) : Statistique Canada, Enquête sur les enfants autochtones de 2006.

- Les Territoires du Nord-Ouest comptaient les plus grandes proportions d'enfants des Premières Nations âgés de deux à cinq ans qui pouvaient comprendre (54 %) et parler (21 %) une langue autochtone. La connaissance des langues autochtones était également supérieure à l'estimation nationale en Saskatchewan (32 % pour ce qui est de comprendre et 11 % pour ce qui est de parler) et au Yukon (33 % pour ce qui est de comprendre).
- La grande majorité des enfants des Premières Nations vivant hors réserve qui connaissent une langue autochtone semblent l'apprendre parallèlement à une langue non autochtone (c'est à dire l'anglais et/ou le français). Environ 98 % des enfants des Premières Nations qui comprenaient une langue autochtone pouvaient également comprendre l'anglais et/ou le français. De même, 94 % des enfants des Premières Nations qui parlaient une langue autochtone pouvaient également parler l'anglais et/ou le français.

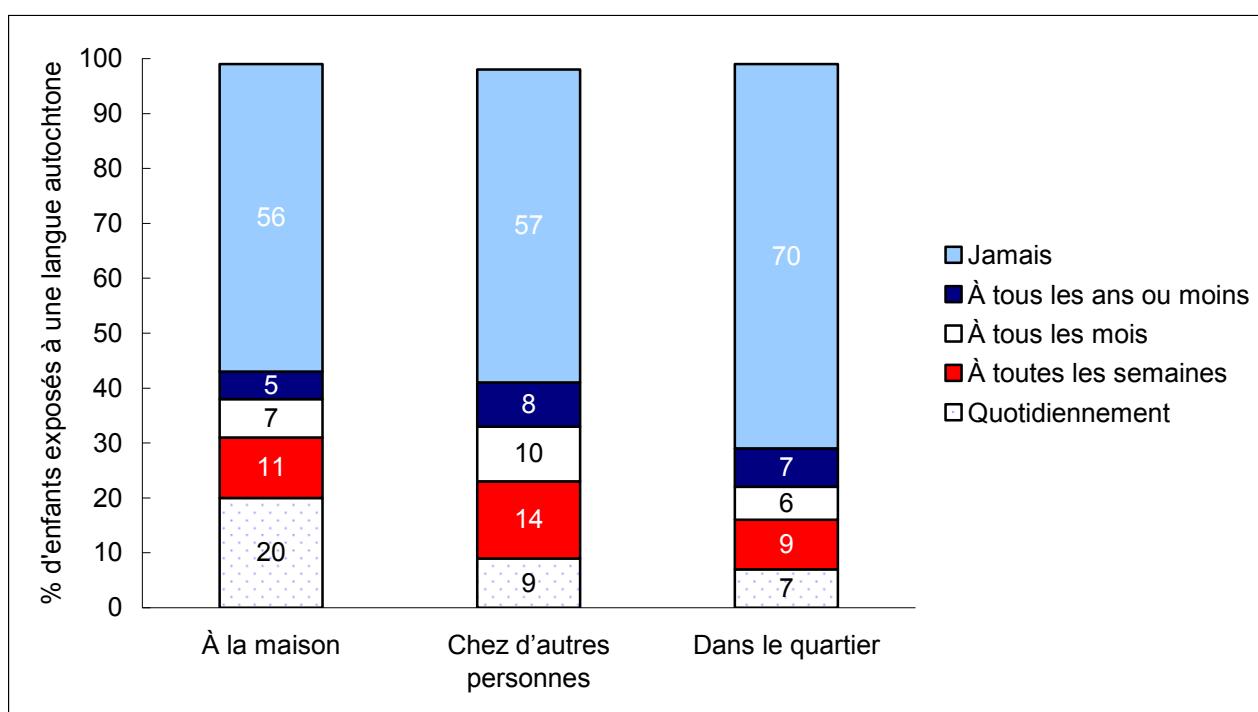
Exposition à une langue autochtone à la maison et dans le quartier

Les enfants des Premières Nations peuvent être exposés à une langue autochtone dans des contextes divers : à la maison, chez d'autres personnes, dans leur quartier, par l'intermédiaire des médias ou dans le contexte de leurs services de garde réguliers.

- Selon l'Enquête sur les enfants autochtones, les enfants des Premières Nations vivant hors réserve âgés de moins de six ans sont exposés à une langue autochtone dans une variété de contextes, mais le plus souvent à la maison. Le cinquième (20 %) des enfants des Premières Nations vivant hors réserve étaient quotidiennement exposés à une langue autochtone à la maison. Par comparaison, 9 % étaient quotidiennement exposés à une langue autochtone chez d'autres personnes et 7 %, dans leur quartier (voir le graphique 2).

Graphique 2

Proportion d'enfants des Premières Nations vivant hors réserve âgés de moins de six ans qui étaient exposés à une langue autochtone à la maison, chez d'autres personnes ou dans leur quartier, selon la fréquence de l'exposition, 2006



Source(s) : Statistique Canada, Enquête sur les enfants autochtones de 2006.

- Si nous examinons uniquement l'exposition quotidienne, environ 11 % des enfants des Premières Nations vivant hors réserve étaient chaque jour exposés à une langue autochtone à la maison seulement, tandis que 2 % étaient exposés chaque jour uniquement à l'extérieur de la maison (c'est-à-dire chez d'autres personnes ou dans leur quartier). À peu près 9 % étaient quotidiennement exposés à une langue autochtone tant à la maison qu'à l'extérieur de celle-ci. Les trois quarts (76 %) des enfants des Premières Nations vivant hors réserve n'étaient pas exposés quotidiennement à une langue autochtone dans aucun de ces contextes (c'est-à-dire à la maison, chez d'autres personnes ou dans leur quartier).
- Les médias constituent une autre source d'exposition à une langue autochtone. Environ 5 % des enfants des Premières Nations vivant hors réserve étaient exposés quotidiennement à une langue autochtone par l'intermédiaire des médias (tels que la télévision, les DVD, la radio et les livres). Par ailleurs, 8 % l'étaient chaque semaine et 5 %, chaque mois.
- Les enfants des Premières Nations peuvent également être exposés à une langue autochtone dans le contexte des services de garde auxquels ils sont confiés. Il s'agit de services réguliers qui sont utilisés de façon constante et qui sont assurés par quelqu'un d'autre qu'un parent, y compris les garderies, les garderies éducatives ou la garde préscolaire, le programme Bon départ et la garde par une personne apparentée ou une autre personne. Environ 47 % des enfants des Premières Nations vivant hors réserve âgés de moins de six ans bénéficiaient d'une forme de service de garde. Si nous examinons le service de garde principal où les jeunes enfants des Premières Nations vivant hors réserve passent le plus de temps, une langue autochtone y est utilisée dans environ 15 % des cas.

Exposition à une langue autochtone et caractéristiques familiales

- Les enfants des Premières Nations vivant hors réserve dont un parent avait une langue maternelle autochtone étaient beaucoup plus susceptibles d'être exposés quotidiennement à une langue autochtone à la maison (60 %), comparativement aux enfants dont les parents avaient une langue non autochtone comme langue maternelle (12 %). Environ 17 % des enfants des Premières Nations vivant hors réserve âgés de moins de six ans avaient au moins un parent dont la langue maternelle était une langue autochtone.
- Les enfants des Premières Nations grandissent dans des ménages variés. Le cinquième (20 %) des enfants des Premières Nations vivant hors réserve grandissaient dans une famille où les deux parents disaient être Autochtones, tandis que 32 % vivaient avec un parent autochtone seul. Environ 32 % vivaient dans une famille composée d'un parent autochtone et d'un parent non autochtone, 8 %, avec un parent non autochtone seul et 5 %, avec deux parents non autochtones.
- Les enfants des Premières Nations vivant hors réserve qui grandissaient dans une famille où les deux parents ou le parent seul disaient être Autochtones étaient plus susceptibles d'être exposés quotidiennement à une langue autochtone à la maison (32 %), comparativement aux enfants qui vivaient dans une famille composée d'au moins un parent non autochtone (c'est-à-dire un parent autochtone et un parent non autochtone, un parent non autochtone seul ou deux parents non autochtones) (7 %).
- L'exposition quotidienne à une langue autochtone à la maison était plus élevée parmi les enfants des Premières Nations vivant hors réserve qui grandissaient dans une famille où les grands-parents étaient présents (29 %), comparativement aux enfants qui ne vivaient pas avec leurs grands-parents (19 %). Les données du Recensement de la population de 2006 révèlent que les langues maternelles autochtones sont plus communes chez les générations de membres des Premières Nations plus âgées. Environ 11 % des enfants des Premières Nations vivant hors réserve âgés de moins de six ans vivaient avec leurs grands-parents.

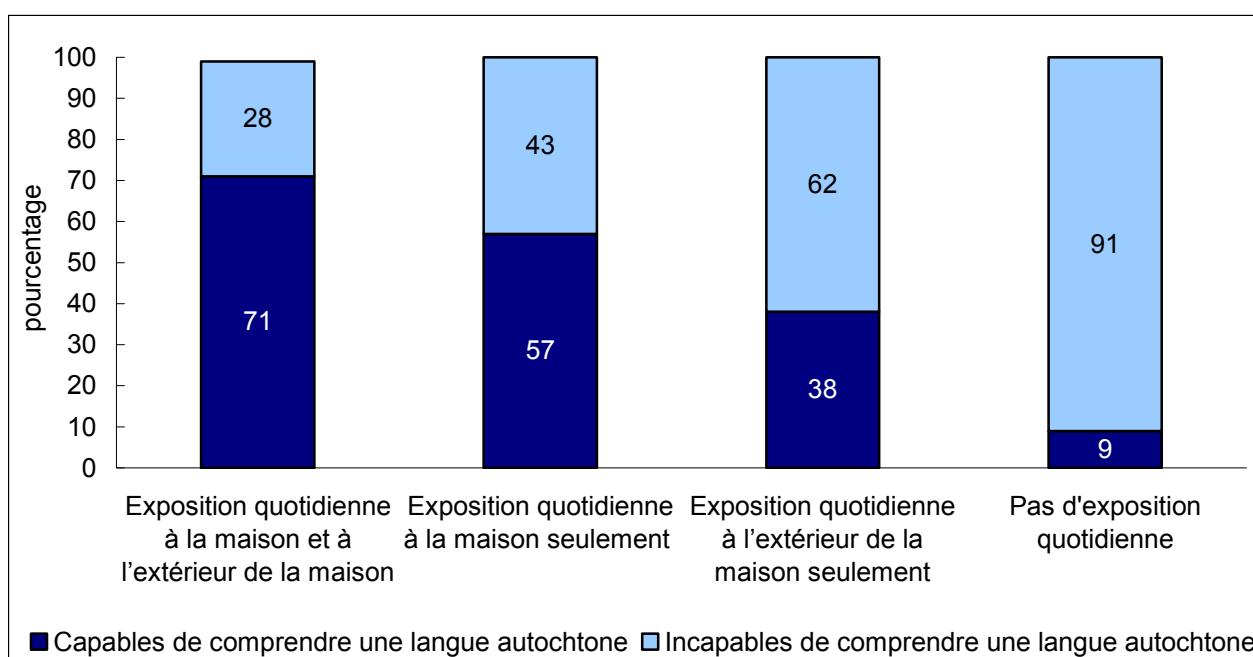
Exposition quotidienne et connaissance d'une langue autochtone

La connaissance d'une langue autochtone chez les enfants des Premières Nations vivant hors réserve âgés de deux à cinq ans semble être associée à son utilisation quotidienne à la maison et à l'extérieur de celle-ci (c'est-à-dire chez d'autres personnes ou dans le quartier).

- Les enfants des Premières Nations vivant hors réserve qui n'étaient pas exposés quotidiennement à une langue autochtone à la maison ou à l'extérieur de celle-ci étaient moins susceptibles de pouvoir comprendre une langue autochtone (9 %) (voir le graphique 3). Les proportions correspondantes étaient de 38 % chez les enfants qui étaient exposés quotidiennement à une langue autochtone uniquement à l'extérieur de la maison, et de 57 % chez les enfants qui étaient exposés quotidiennement à une langue autochtone uniquement à la maison.
- Les enfants des Premières Nations vivant hors réserve qui étaient exposés quotidiennement à une langue autochtone tant à la maison qu'à l'extérieur de la maison étaient beaucoup plus susceptibles de pouvoir comprendre une langue autochtone (71 %).

Graphique 3

Proportion d'enfants des Premières Nations vivant hors réserve âgés de deux à cinq ans capables de comprendre une langue autochtone, selon l'exposition quotidienne à une langue autochtone dans divers contextes, 2006



Nota : Les chiffres d'exposition « à l'extérieur de la maison » regroupent l'exposition chez d'autres personnes ainsi que celle dans le quartier.
Source(s) : Statistique Canada, Enquête sur les enfants autochtones de 2006.

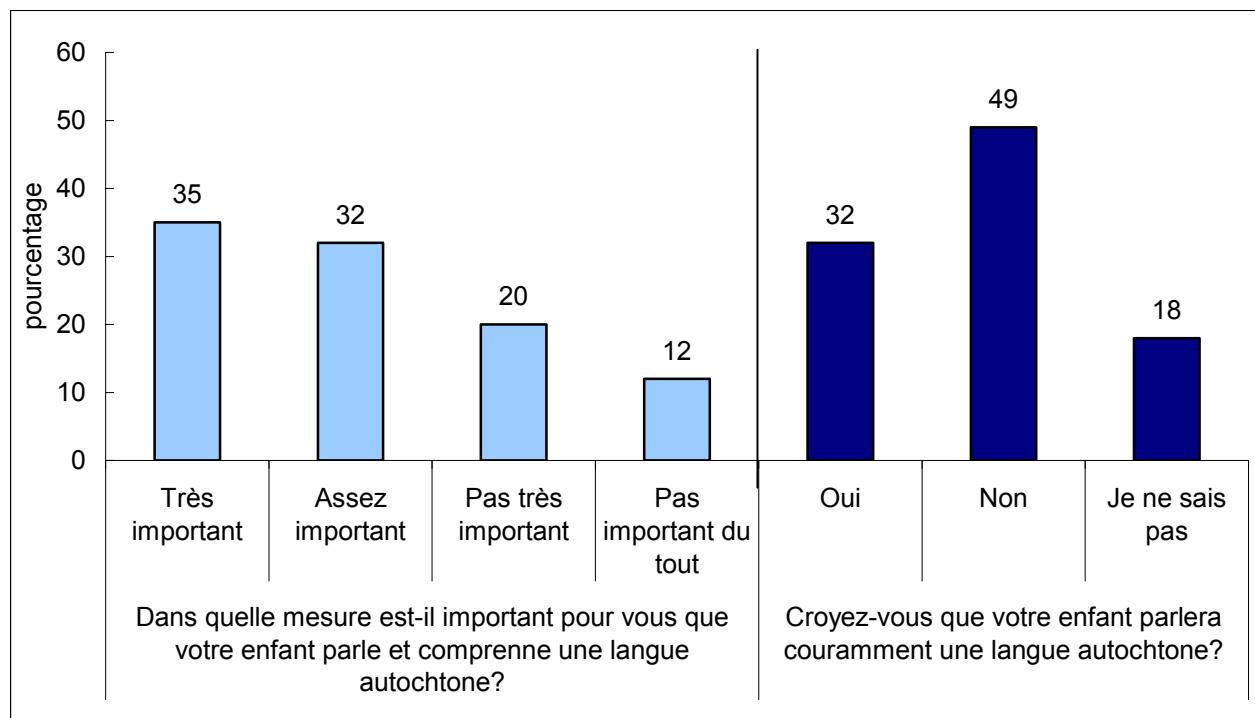
Espoirs et attentes des parents

Dans le cadre de l'Enquête sur les enfants autochtones de 2006, on a demandé aux parents dans quelle mesure il était important pour eux que leur enfant parle et comprenne une langue autochtone, et s'ils croyaient que leur enfant parlerait couramment une langue autochtone.

- La majorité des enfants des Premières Nations vivant hors réserve âgés de moins de six ans avaient des parents qui croyaient en l'importance de connaître une langue autochtone : 67 % avaient des parents qui jugeaient (« très » ou « assez ») important que leur enfant parle et comprenne une langue autochtone (voir le graphique 4).
- Toutefois, lorsqu'on a demandé aux parents s'ils croyaient que leur enfant parlerait couramment une langue autochtone, seulement environ le tiers (32 %) des enfants des Premières Nations vivant hors réserve avaient des parents qui entretenaient ces attentes à leur endroit (voir le graphique 4). Les attentes liées à la maîtrise d'une langue autochtone passaient à 65 % chez les enfants qui étaient exposés quotidiennement à une langue autochtone à la maison et/ou à l'extérieur de la maison.
- Cet écart entre les espoirs et les attentes que les parents entretiennent à l'égard de leurs enfants en matière de langue laisse entendre que les parents semblent résolus à transmettre une langue autochtone aux générations à venir, mais qu'ils peuvent percevoir des obstacles à cet égard. Ces constatations pourraient démontrer l'importance, pour les jeunes enfants des Premières Nations vivant hors réserve, d'avoir accès à des ressources et à des occasions d'exposition à des langues autochtones dans une variété de contextes — à la maison et dans l'ensemble de la collectivité.

Graphique 4

Proportion d'enfants des Premières Nations vivant hors réserve âgés de moins de six ans dont les parents jugeaient important que leur enfant parle et comprenne une langue autochtone et qui croyaient que leur enfant parlerait couramment une langue autochtone, 2006



Source(s) : Statistique Canada, Enquête sur les enfants autochtones de 2006.

Ce qu'il faut savoir au sujet du présent feuillet d'information

L'Enquête sur les enfants autochtones, qui a été élaborée par Statistique Canada et des conseillers autochtones de partout au pays, a été menée conjointement avec Ressources humaines et Développement social Canada. L'enquête a eu lieu d'octobre 2006 à mars 2007. Les parents ou les tuteurs d'environ 10 500 enfants autochtones âgés de moins de six ans, dont plus de 5 100 enfants des Premières Nations, ont fourni des renseignements dans le cadre d'une combinaison d'interviews téléphoniques et sur place. Le taux de réponse global à l'enquête était de 81,1 %.

L'Enquête sur les enfants autochtones vise les enfants des Premières Nations vivant hors réserve dans les provinces et tous les enfants des Premières Nations vivant dans les territoires.

Aux fins de l'enquête, le parent ou le tuteur devait répondre au nom de l'enfant. Pour la plupart des enfants des Premières Nations vivant hors réserve (89 %), cette personne était la mère naturelle ou le père biologique. Chez la majorité des autres enfants, le parent ou le tuteur qui répondait au nom de l'enfant dans le cadre de l'enquête était un grand-parent, un parent de famille d'accueil ou un parent adoptif.

Dans le présent feuillet d'information, les « enfants des Premières Nations » comprennent ceux dont les parents ou les tuteurs ont indiqué qu'ils étaient des enfants des Premières Nations en réponse à la question suivante de l'Enquête sur les enfants autochtones : « Est-ce que (enfant) est Autochtone, c'est-à-dire un(e) Indien(ne) de l'Amérique du Nord, un(e) Métis ou un(e) Inuk? ». Veuillez prendre note que, même si ces enfants ont été désignés comme « Indien(ne) de l'Amérique du Nord », c'est le terme « Premières Nations » qui est utilisé dans le présent feuillet d'information. Les enfants des Premières Nations comprennent les enfants dont on a déclaré l'appartenance aux Premières Nations seulement et ceux dont on a déclaré l'appartenance aux Premières Nations en combinaison avec un autre groupe autochtone, soit les Métis ou les Inuits.

Nous avons des données seulement sur la langue maternelle du parent ou du tuteur ayant répondu à l'enquête et non sur celle de son conjoint ou de son partenaire, ni sur celle de son enfant.

Pour obtenir plus de renseignements sur l'enquête, veuillez consulter la publication *Enquête sur les enfants autochtones de 2006 : guide des concepts et méthodes* (produit n° 89-634 au catalogue de Statistique Canada).

Fait à noter, il y a des cas où les données sont présentées séparément pour les enfants des Premières Nations ayant le statut d'Indien inscrit et ceux n'ayant pas le statut d'Indien inscrit. Les Indiens inscrits sont ceux qui ont le droit d'ajouter leur nom au Registre des Indiens, une liste officielle que tient le gouvernement fédéral. Pour s'enregistrer en tant qu'Indien inscrit, une personne doit répondre à certains critères. Seuls les Indiens inscrits sont considérés comme des Indiens aux termes de la *Loi sur les Indiens*, qui définit un Indien comme une personne inscrite à titre d'Indien ou qui a le droit de l'être. Les Indiens inscrits bénéficient de certains droits et priviléges en vertu de la *Loi sur les Indiens*.

Références bibliographiques

NORRIS, Mary Jane. 2004. « From generation to generation: Survival and maintenance of Canada's Aboriginal languages, within families, communities and cities », *TESL Canada Journal*, vol. 21, p. 1 à 16.

NORRIS, Mary Jane. 2007. « Langues autochtones au Canada : nouvelles tendances et perspectives sur l'acquisition d'une langue seconde », *Tendances sociales canadiennes*, vol. 83, produit n° 11-008 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, p. 19 à 27.

COMMISSION ROYALE SUR LES PEUPLES AUTOCHTONES. 1996. « Vers un ressourcement », vol. 3 dans le *Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones*, Ottawa, Gouvernement du Canada.